

PROGRAMME NATIONAL DE SURETE DE L'AVIATION CIVILE (PNSAC)

- ▶ **LANGUE DU COURS** : Français.
- ▶ **DUREE**: 05 Jours.

▶ **ACTIVITE**

- Support du Cours ;
- Exposés et Discussions de groupe ;
- Le cours est dispensé par un Instructeur expert dans la matière ;
- La performance des participants sera basée sur une évaluation.

▶ **POPULATION CIBLE**

Il est recommandé que les candidats soient au niveau des cadres supérieurs ou intermédiaires au sein de l'autorité appropriée de l'État qui sont responsables du contrôle, de la rédaction, de révision, de la mise à jour et / ou de la mise en œuvre du PNSAC.

▶ **OBJECTIF DU COURS**

- Familiariser les participants avec les exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC) et leur permettre de rédiger et réviser un tel programme ;
- Déterminer la méthodologie appropriée nécessaire pour élaborer un programme national de sûreté de l'aviation civile et les processus visant à en assurer la maintenance, les mises à jour et les révisions ; et
- Élaborer et rédiger un programme national de d'urgence en aviation civile.

▶ **CRITERE D'ACCEPTATION**

Les stagiaires devront répondre aux critères ci-après :

- Avoir suivi avec succès les formations suivantes ou équivalentes :
- Base de sûreté (123 Base-OACI) ;
- Gestion de la sûreté ;
- Avoir suivi avec succès le cycle d'enseignement supérieur ou un niveau d'éducation équivalent ; et
- Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue d'enseignement du cours.